



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/2003/L.15
10 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 6 b) de l'ordre du jour

**Application et suivi des résultats des grandes conférences
et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU:
examen et coordination de l'exécution du Programme
d'action en faveur des pays les moins avancés pour
la décennie 2001-2010**

Maroc* : projet de résolution

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration de Bruxelles¹ et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010²,

Rappelant également sa décision 2001/320 du 24 octobre 2001, par laquelle il a décidé d'inscrire au titre du point de l'ordre du jour ordinaire intitulé «Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/CONF.191/12.

² A/CONF.191/11.

de l'ONU» une question subsidiaire intitulée «Examen et coordination de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010»,

Rappelant en outre sa résolution 2002/33 du 26 juillet 2002 relative au rapport présenté oralement par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³ sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010²;
2. *Exprime sa profonde préoccupation* devant le faible taux d'exécution du Programme d'action;
3. *Demande* au Secrétaire général, tout en soulignant le rôle central du Conseil dans la coordination des mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies en vue de l'application du Programme d'action, de prendre les mesures voulues pour renforcer les actions de plaidoyer, de surveillance et de coordination du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que sa gestion et son effectif;
4. *Souligne* la nécessité d'une mise en œuvre effective du Programme d'action ainsi que de son évaluation annuelle lors de la session de fond du Conseil économique et social, prend acte à cet égard de l'importance capitale de la participation des pays les moins avancés au processus d'évaluation du Programme d'action et demande au Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour faciliter la participation des délégations des pays les moins avancés aux sessions de fond annuelles du Conseil économique et social;
5. *Demande* à tous les partenaires pour le développement des pays les moins avancés, notamment aux institutions financières multilatérales, d'honorer leurs engagements concernant la mise en œuvre effective et accélérée du Programme d'action et de concrétiser leur soutien en termes d'aide publique au développement, d'investissements étrangers directs, d'allégement

³ A/58/86-E/2003/81.

de la dette, de renforcement des capacités, d'accès aux marchés et d'appui aux réformes par la voie de l'offre;

6. *Demande instamment* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'employer concrètement à donner une suite effective aux engagements qu'ils ont contractés en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés tels qu'ils figurent au paragraphe 83 du Programme d'action;

7. *Invite* le système des Nations Unies, ainsi que les institutions de Bretton Woods et toutes les autres organisations internationales, à soutenir à titre prioritaire l'application du Programme d'action, notamment tous les programmes de coopération financière et technique destinés aux pays les moins avancés;

8. *Se félicite* des initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Huit en vue de réduire la fracture numérique qui a accentué la marginalisation des pays les moins avancés, en particulier dans le domaine des technologies de l'information, demande à la communauté internationale de pourvoir aux besoins particuliers des pays les moins avancés dans ce domaine et, à cet égard, recommande que le prochain Sommet mondial sur la société de l'information adopte des mesures concrètes pour réduire la fracture numérique dans les pays les moins avancés;

9. *Demande* à la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir à Cancún (Mexique) en septembre 2003, d'adopter de nouvelles mesures propres à contrecarrer efficacement la marginalisation des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, notamment en accélérant l'accession à cette organisation des pays les moins avancés qui y sont candidats;

10. *Prie* les membres de l'Organisation mondiale du commerce de donner effet sans délai aux lignes directrices afin de faciliter et d'accélérer les négociations avec les pays les moins avancés en vue de leur accession à l'Organisation mondiale du commerce, qui ont été adoptées par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce le 10 décembre 2002⁴;

⁴ WT/L/508.

11. *Reconnaît* que les pays qui cessent de faire partie des pays les moins avancés ont besoin d'une période de transition ordonnée pour maintenir leurs projets et programmes de développement à un niveau qui ne soit pas inférieur à celui de la période antérieure et, à cet égard, décide que la question du changement de statut des pays les moins avancés ne sera examinée qu'à l'occasion de l'évaluation finale du Programme d'action;

12. *Demande* au Secrétaire général de soumettre son rapport annuel sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action de manière à y mettre davantage l'accent sur les résultats concrets et à faire apparaître les progrès réalisés dans l'application dudit Programme.
